

Le journal de l'eau

et de l'environnement

LA REVUE DES USAGERS CLIENTS DE LA SEMERAP EAU PUBLIQUE



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

Service eau publique

n° 21 - Décembre 2018

L'ACTUALITÉ
DE VOTRE SYNDICAT
ET DE VOTRE VILLE

PAGES 7-14

LE PRIX
DE L'EAU

PAGE 3

L'EAU
UNE RESSOURCE
FRAGILE

PAGES 4-5

COMMENT
RÉGLER
VOTRE FACTURE D'EAU

PAGE 6

Sommaire

« LE PRIX DE L'EAU »

PAGE 3

L'EAU : UNE RESSOURCE FRAGILE

PAGES 4-5

COMMENT RÉGLER VOTRE FACTURE D'EAU ?

PAGE 6

SIAREC

PAGE 7

L'ACTUALITÉ DE VOTRE SYNDICAT ET DE VOTRE VILLE

PAGES 8-14

PARTENARIAT HUMANITAIRE VIVRE EN BROUSSE

PAGE 15

“ En buvant l'eau du puits, n'oubliez pas ceux qui l'ont creusé. ”

Proverbe chinois

Réalisé pour la SEMERAP par Conjoncture S.A.

Directeur de la publication : Maurice Deschamps

Chefs de projet : Olivier Jautzy, Sophie Bobier, Julien Maigre

Rédaction : Christian Villa

Coordinatrice de production : Noémie Délérès

Responsable de production : Isabelle Dugne

Crédits photos : Serge Bullo, SEMERAP, Vivre en Brousse

Illustration couverture : Christian Villa - L'Étang Grand de Pulvérières (63)

Sources : SEMERAP



Édito

Le Conseil d'Administration m'ayant désigné pour succéder à Monsieur Jean MICHEL à la direction de la SEMERAP, j'ai voulu souligner mon engagement en allant à la rencontre des élus des 170 communes qui en sont actionnaires.

Ces échanges ont été l'occasion d'affirmer ma détermination pour que la SEMERAP demeure une société publique locale au service des collectivités dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Ma volonté est de poursuivre l'action de mon prédécesseur afin que la SEMERAP offre un service toujours irréprochable à ses abonnés, tant qualitativement qu'économiquement.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert de compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, va ainsi entraîner des modifications importantes dans la gestion des services eau et assainissement.



Dans le but d'anticiper et préparer ces mutations territoriales, nous avons organisé des réunions sur l'ensemble du périmètre couvert par la SEMERAP afin d'apporter notre expertise dans cette nouvelle organisation.

La SEMERAP a vocation de poursuivre et de développer un service public de l'eau et/ou de l'assainissement avec les nouvelles autorités organisatrices.

Maurice DESCHAMPS
Président de la SEMERAP

Le président Maurice Deschamps, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général Olivier Jautzy ainsi que l'ensemble des salariés vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Maurice Deschamps Nouveau président de la SEMERAP

M. Maurice Deschamps a été élu président de la SEMERAP en avril 2018.

Retraité, âgé de 67 ans, il est maire de la commune de Chauriat depuis 1992 et président du SIAREC (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION EST DE CLERMONT-FERRAND) depuis 2000.

« Le prix de l'eau »

L'eau est une ressource naturelle rare, essentielle à la vie. Elle est devenue patrimoine commun de la nation à la fin du XX^e siècle. C'est-à-dire que son usage appartient d'une part à tous et que d'autre part, nous avons collectivement la responsabilité de la préserver pour permettre son usage par nos enfants et les générations futures.

Alors, comment parler de prix de l'eau dans ce contexte, puisque comme le dit la loi, chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable ?

En vérité, l'eau n'a pas de prix. Contrairement à d'autres ressources naturelles (pétrole, fer, cuivre, or...) l'eau ne s'échange pas sur des marchés, il n'y a pas de cotation de la valeur de l'eau...

... et pourtant, chacun paye bien une facture d'eau. Cette facture d'eau n'est en réalité pas basée sur un prix

de l'eau mais sur les coûts engagés par la collectivité pour permettre son prélèvement dans les ressources naturelles (sources, nappes...), pour la transporter jusqu'au consommateur en s'assurant de sa potabilité tout au long de ce voyage, pour ensuite collecter les eaux usées, et les traiter (dépolluer) afin de les rendre dans le meilleur état possible au milieu naturel. Quelques redevances reversées aux agences de l'eau et un peu de TVA viennent compléter la facture.

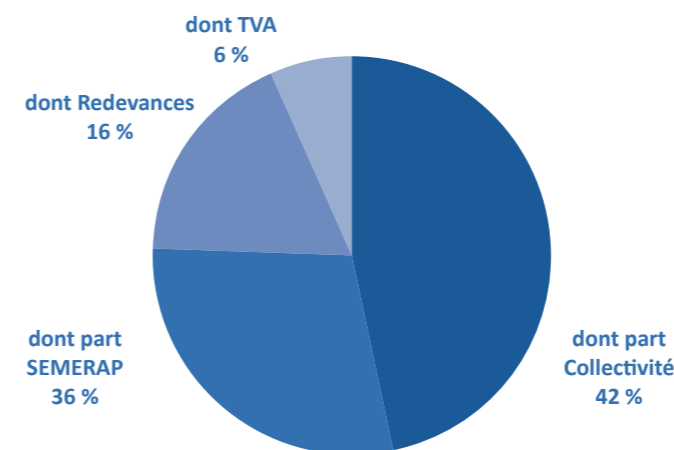
Il ne faut donc pas parler de prix de l'eau mais de prix du service de l'eau.

Sur le territoire d'intervention de la SEMERAP, la consommation moyenne d'eau est de 100 m³ par foyer, c'est-à-dire 100 000 litres. Cela représente une facture moyenne annuelle tout compris de 453 €.

À ce stade, une première comparaison peut être faite : l'eau au robinet est 100 fois moins chère que l'eau contenue dans les bouteilles en plastique. Le montant de la facture d'eau représente en effet l'équivalent de l'achat de seulement 1 000 litres d'eau minérale par an, soit 2 à 3 packs d'eau par semaine.

Dans le détail, les 453 € de la facture moyenne se décomposent pour 254 € au coût du service de l'eau potable et pour 199 € au coût du service de l'assainissement collectif des eaux usées (pour les foyers qui en bénéficient).

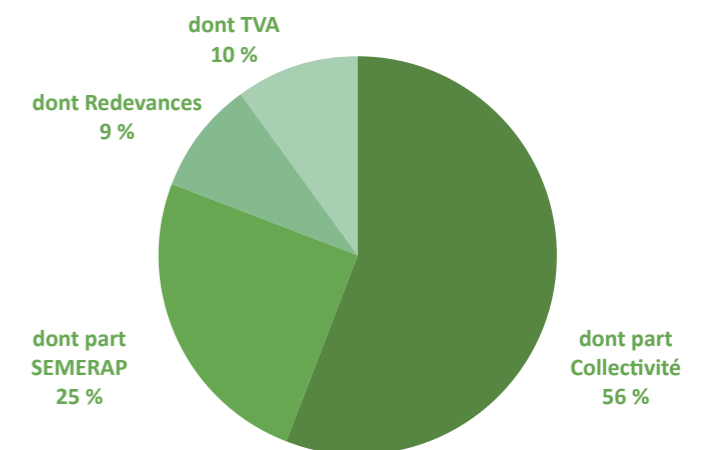
Facture moyenne eau potable : 254 €



En matière d'eau potable :

- 5,5 % (soit 14 €) sont reversés à l'État (TVA) ;
- 16 % (soit 41 €) sont reversés aux agences de l'eau (redevances) ;
- 42 % (soit 107 €) sont reversés à la collectivité en charge du service pour réaliser les travaux de renouvellement de canalisations et les constructions ou modifications des usines de production et de potabilisation ;
- 36 % (soit 91 €) sont utilisés par la SEMERAP pour l'entretien et l'exploitation de ces ouvrages.

Facture moyenne assainissement : 199 €



En matière d'assainissement :

- 10 % (soit 20 €) sont reversés à l'État (TVA) ;
- 9 % (soit 18 €) sont reversés aux agences de l'eau (redevances) ;
- 56 % (soit 111 €) sont reversés à la collectivité en charge du service pour réaliser les travaux de renouvellement de canalisations et les constructions ou modifications des usines de dépollution et de traitement des eaux usées ;
- 25 % (soit 50 €) sont utilisés par la SEMERAP pour l'entretien et l'exploitation de ces ouvrages.

L'eau : une ressource fragile

Les chiffres de l'eau

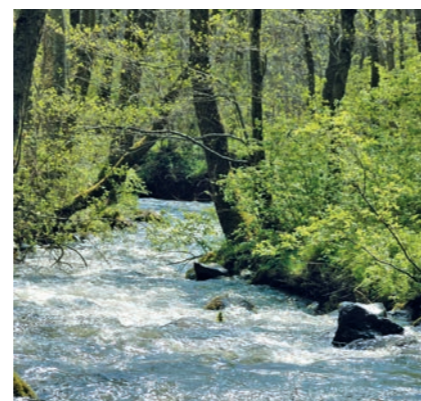
La quantité d'eau présente sur Terre est la même depuis 3 milliards d'années, à savoir environ 1,4 milliard de km³.

L'eau recouvre plus de 70 % de la surface de la Terre, mais l'eau douce, très inégalement répartie, représente seulement 2,5 % du total disponible.

D'après un rapport commun de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'UNICEF datant de 2017, plus de 2 milliards de personnes (soit 30 % de la population mondiale) n'ont pas encore accès à des services sécurisés d'approvisionnement en eau potable et 4,5 milliards (soit 60 %) ne disposent pas de services d'assainissement. Par ailleurs, 1,8 milliard des habitants de notre planète dépendent d'une source d'eau potable non traitée, sans protection contre la contamination. Dans le monde, plus de 80 % des eaux usées résultant des activités humaines retournent dans l'écosystème sans avoir été traitées.

En France, la consommation d'eau potable s'élève aujourd'hui à environ 145 litres par jour et par personne (en 2012, près de 5,4 milliards de m³ sont prélevés pour la production d'eau potable).

Les prélèvements d'eau sollicitent à la fois les eaux de surface et les eaux souterraines (68 % du volume prélevé pour l'alimentation en eau potable). Ils se répartissent en quatre grands types d'usage : la distribution publique d'eau potable, l'industrie, l'irrigation et l'énergie (centrales nucléaires et thermiques).

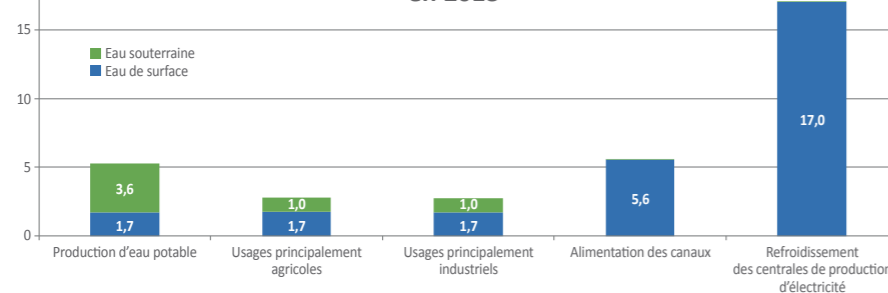


Les ressources en eau sont en quantité limitée, comme les récents épisodes réguliers de sécheresse nous le rappellent. Leur préservation est un enjeu essentiel car les activités humaines et la vie naturelle en dépendent.

40 % de la population mondiale sera confrontée aux pénuries d'eau d'ici 2050 (OCDE, 2012).

Les Nations Unies ont voté à l'unanimité l'instauration d'une Décennie internationale (2018-2028) « L'eau pour le développement durable ». En effet l'eau est essentielle pour le développement durable et pour mettre fin à la pauvreté et à la faim dans le monde. De plus, d'après l'ONU, l'absence d'accès à l'eau potable, les problèmes d'assainissement et la pollution de l'eau sont exacerbés par l'urbanisation et le changement climatique. Cette décennie servira à mettre l'accent sur cette problématique et engagera des actions plus importantes à tous les niveaux.

Répartition des volumes d'eau douce prélevés par usages et par milieux en 2013



Notes : données déclarées auprès des Agences de l'eau, hors prélèvement en mer et en eau saumâtre, hors hydroélectricité.
Champ : France métropolitaine.
Source : Onema, Banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau (BNPE). Traitements : SOeS, 2016.

Le nouveau règlement sur la protection des données personnelles (RGPD)

est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Dans le cadre de son activité, la SEMERAP est amenée à gérer des données personnelles vous concernant (nom, prénom, adresse, consommation d'eau...).

Pour toute information, vous pouvez désormais contacter notre délégué à la protection des données (mailto://dpo@semerap.fr), ou consulter notre site web : <https://semerap.fr/page/mentions-legales>

Quels contrôles pour l'eau du robinet ?

L'eau potable est une eau qui ne doit pas porter atteinte à celui qui la consomme. Elle doit répondre à une série de critères, définis par l'arrêté du 11 janvier 2007 du ministère de la Santé.

L'eau du robinet subit des contrôles fréquents et rigoureux, sa qualité est encadrée par le ministère de la Santé. Il s'agit sans doute du produit alimentaire le plus surveillé. Sa composition minérale varie selon la région de captage mais elle est soumise à des limites de paramètres chimiques et microbiens de potabilité. Sa teneur en minéraux n'est jamais excessive ce qui permet de la consommer sans crainte à tous les âges. Les normes françaises tiennent compte des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Dans le cadre de ses missions, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes organise et assure le contrôle sanitaire des

eaux destinées à la consommation humaine (prélèvements, analyses et inspections des ouvrages). Les analyses sont réalisées par des laboratoires indépendants agréés par le ministère de la Santé. L'ARS réalise



Contrôle sanitaire de l'eau en laboratoire.

périodiquement des synthèses sur la qualité de ces eaux à l'échelle régionale. Dans le cadre de l'information des usagers sur la qualité de l'eau potable, l'ARS établit également une fiche de synthèse annuelle qui présente pour toute unité de distribution (UDI) les caractéristiques de l'eau distribuée (origine, protection, qualité, conformité réglementaire...).

Au-delà de ces contrôles réglementaires, la SEMERAP, grâce à son laboratoire d'analyse interne, contrôle en permanence la qualité de l'eau qu'elle distribue au robinet.

Les résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable sont consultables en ligne, commune par commune sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

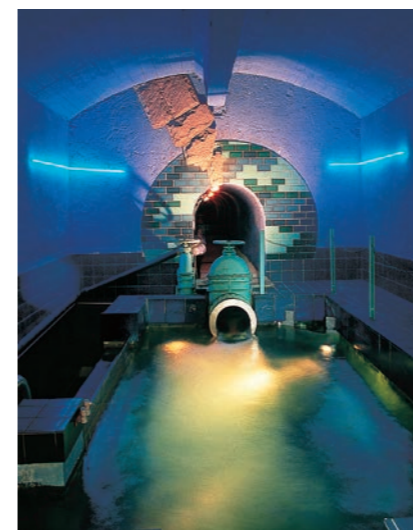
Eau du robinet ou eau en bouteille ?

Les eaux embouteillées sont plus coûteuses (de 100 à 200 fois pour les eaux minérales et de 40 à 100 fois pour les eaux de source) que l'eau du robinet qui est « livrée » sans conditionnement à domicile.

Ces écarts s'expliquent par le coût de la protection du captage, de la mise en bouteille, du transport, de la distribution, mais également par le coût de la notoriété de la marque. Des différences d'impact écologique des coûts de fabrication et recyclage

de l'emballage et du transport sont également à prendre en compte.

Plus de 25 % des eaux en bouteille proviennent des infrastructures municipales d'eau potable, autrement dit il s'agit de la même eau que celle qui sort du robinet, notamment celle de Volvic dont la source qui dessert les habitants de la commune est la même que celle de l'eau embouteillée.



Le Goulet de Volvic.

3 bonnes raisons de préférer l'eau du robinet :

- + économique : l'eau du robinet coûte en moyenne 100 fois moins cher que l'eau en bouteille.
- + écologique : sans emballage, l'eau du robinet supprime les problèmes de recyclage et de pollution sauvage (plus de 150 000 tonnes d'emballages/an produits pour l'eau en bouteille, dont seuls 50 % sont recyclés)
- + pratique : l'eau du robinet arrive directement à votre domicile.

Comment régler votre facture d'eau ?

Pour régler votre facture, la SEMERAP met à votre disposition de nombreux moyens de paiement sécurisés. Afin de faciliter vos règlements, la SEMERAP vous conseille :



La mensualisation pour maîtriser votre budget

La mensualisation permet de maîtriser votre budget en étalant le paiement de votre facture d'eau sur 10 mensualités.

Vous recevez un échéancier établi à partir de votre consommation de l'année précédente et vous connaissez à l'avance la date des prélèvements ainsi que leur montant. Si vous n'avez pas encore d'historique de consommation, vos premières mensualités sont définies sur la base d'une moyenne calculée avec nos conseillers clientèle.

Vous pouvez suspendre ou annuler le prélèvement de vos mensualités à tout moment par un simple appel au service client ou par mail (contact@semerap.fr).

Pour opter pour la mensualisation, il vous suffit de remplir le formulaire de demande de prélèvement disponible sur notre site Internet et de nous l'adresser avec un relevé d'identité bancaire.



Le prélèvement automatique, simple et pratique

Avec le prélèvement, le montant est prélevé automatiquement à la date d'échéance de la facture. Comme pour la mensualisation, vous êtes libre de changer d'avis et d'annuler le prélèvement automatique à tout moment.

Pour bénéficier du prélèvement automatique, il vous suffit de remplir le formulaire de demande de prélèvement disponible sur notre site Internet et de nous l'adresser avec un relevé d'identité bancaire.



Le règlement par carte bancaire pour payer en toute sécurité

Vous réglez directement vos factures par carte bancaire depuis votre compte en ligne ou, si vous le souhaitez, au guichet de l'agence de Riom. Le règlement se fait immédiatement et en toute sécurité.

Vous recevez un e-mail de confirmation indiquant notamment le numéro de la transaction.



Le TIP SEPA

Le TIP SEPA (titre inter-bancaire de paiement) est un chèque pré-rempli qui figure au bas de

chaque facture. Si vous choisissez ce mode de paiement, il vous suffit de renvoyer le TIP daté et signé dans l'enveloppe jointe à votre facture. Pour le premier envoi, il faut joindre également votre relevé d'identité bancaire.

Les autres moyens de paiement, en espèces ou par chèque sont à réserver aux situations où le règlement par carte bancaire ou par TIP SEPA n'est pas possible.

Certification qualité ISO 9001 2015

Afin de se conformer aux évolutions des normes en vigueur, la SEMERAP a passé avec succès son audit de renouvellement de certification par le LRQA suivant le référentiel ISO 9001 2015 en novembre 2018.

Obtenir la certification ISO 9001:2015, c'est s'appuyer sur 8 principes de management :

- l'orientation client ;
- l'implication du personnel ;
- l'approche processus ;
- l'amélioration continue ;
- la gestion par approche système ;
- le leadership ;
- la prise de décision fondée sur des preuves ;
- le management des relations avec les parties intéressées.

L'obtention de la certification ISO 9001 2015, en impliquant l'ensemble du personnel dans cette démarche, exprime bien la volonté pour la SEMERAP de répondre aux attentes de ses clients et de les satisfaire ainsi au mieux, qu'ils soient des collectivités et/ou particuliers.



SIAREC (Syndicat Intercommunal Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand)

Si l'Homme a conscience depuis de nombreux siècles de l'importance de l'eau pour la vie sur Terre, son intérêt pour son traitement et sa dépollution n'est que très récent...

En effet, si les premières canalisations de latrines et de fosses d'aisance remontent à l'Antiquité, toutes ces installations ont été complètement abandonnées au Moyen Âge.

C'est seulement au milieu du XIX^e siècle, suite à la découverte par un médecin anglais, John Snow, de la propagation du choléra par la consommation d'eau, qu'il est apparu nécessaire de créer des canalisations enterrées, et ainsi permettre l'évacuation des eaux usées hors des villes.

Les chiffres qui suivent, extraits de rapports de l'OMS, de l'Unicef et de l'ONU sont effrayants : 3,6 millions de morts par an (dont 3 millions d'enfants de moins de 15 ans), soit 7 morts par minute... 800 millions de personnes étaient sans accès à l'eau potable et 2,5 milliards sans installation sanitaire en 2010.

Aujourd'hui encore, à l'échelle mondiale, le traitement des eaux usées constitue le premier enjeu de santé publique : plus de 4 000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour de diarrhées liées à l'absence de traitement des eaux et au manque d'hygiène induit.

Dans les pays en développement, 90 % des eaux usées s'écoulent sans avoir été traitées dans les lacs, rivières et zones côtières. Tous ces chiffres démontrent la nécessité de traiter et d'épurer l'eau que nous consommons.

C'est seulement en 1975 que le Syndicat d'Assainissement de la Région Est de Clermont-Ferrand s'est créé. Il regroupait alors 11 communes : 6 sur la rive droite de l'Allier, Chavaroux, Les Martres-d'Artière, Lempdes, Lussat, Malintrat et Pont-du-Château, et 5 sur la rive gauche, Chauriat, Dallet, Mezel, Saint-Bonnet et Vertaizon, et avait pour vocation la construction d'une station d'épuration commune.

En 1981, la première station d'épuration est mise en service, située à Pont-du-Château, au lieu-dit « Les Madeleines ». Elle a nécessité la réalisation de 43 km de réseaux et de 10 postes de relevage.



Vue aérienne de la station d'épuration de Pont-du-Château.

Seule la commune de Chauriat n'avait pu être raccordée à la station des Madeleines, pour cause de débit trop important d'eaux parasites. En 1989, une seconde station y est construite pour traiter les eaux usées de cette seule commune.

Améliorer la collecte et le traitement est l'objectif que poursuit le SIAREC depuis sa création.

Pour ce faire, plusieurs chantiers ont été engagés :

- 2000 : étude diagnostique des réseaux syndicaux et reprise de l'étanchéité des regards et réseaux défectueux.
- 2005 : mise aux normes et extension de la station d'épuration des Madeleines.
- 2006 : mise en service du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
- 2008 : étude de zonage sur tout le territoire syndical.
- 2009 : transfert de compétence au SIAREC des réseaux d'assainissement communaux.
- 2010 : étude diagnostique des réseaux communaux et informatisation des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales.
- 2014 : autosurveillance des déversoirs d'orage.

Depuis la prise de compétence des réseaux communaux, le syndicat a réalisé d'importants travaux de mise en séparatif des eaux pluviales et des eaux usées sur l'ensemble des communes.

Quel est le bilan à ce jour ? Le taux de collecte atteint 96 % environ sur le territoire du syndicat, tout en respectant les normes européennes de traitement.

Par anticipation de l'obligation de la prise des compétences eau et assainissement par les communautés de communes, inscrites dans la loi Notre, le SIAREC, à l'unanimité des communes membres, a décidé d'élargir son périmètre d'intervention et d'intégrer d'autres collectivités.

Dès cette année, les communes de Billom, Montmorin, Pérignat-es-Allier et Saint-Julien-de-Coppel ont rejoint le syndicat, et 7 autres communes ont demandé leur adhésion pour intégrer le SIAREC au 1^{er} janvier 2019.

Nous contacter

Lucie SQALLI
Secrétaire technique
du Syndicat

1, allée du Bitume – 63430 Pont-du-Château

Tél. : 04 73 83 47 80

Fax : 04 73 83 47 26

Mail : siarec.pontechnique@wanadoo.fr





Le Syndicat intercommunal de Sioule et Morge

Le Syndicat Intercommunal (SI) des communes de Sioule et Morge regroupe 58 communes du nord du Puy-de-Dôme, représentant une population d'environ 39 069 habitants pour 24 646 branchements d'eau potable, le volume moyen facturé est de l'ordre de 2 500 000 m³ par an.

Le syndicat réalise chaque année de lourds investissements pour permettre aux usagers de bénéficier au robinet d'une eau de qualité, en respectant les normes en vigueur, et en assurant un débit et une pression satisfaisante en tout point du réseau.

Les travaux sur le syndicat

Le syndicat intercommunal de Sioule et Morge a engagé pour l'année 2018 d'importants efforts d'investissements dans les programmes de travaux de renouvellement des canalisations et de rénovation des réservoirs.

Il a ainsi investi 705 000 € pour répondre aux demandes des communes du territoire syndical, en les accompagnant sur leurs programmes de voiries, d'aménagements ou de travaux sur réseaux d'assainissement. Le syndicat est ainsi intervenu aux Ancizes-Comps et à Vensat dans le cadre des aménagements respectivement de Tournobert et de la rue des Rateaux.

En complément, le syndicat a renouvelé plusieurs canalisations anciennes afin d'assurer la pérennité du service aux usagers. Ces travaux ont été réalisés dans les communes de Chapdes-Beaufort, Charbonnières-les-Vieilles, Saint-Eloy-les-Mines et Montaigut-en-Combraille.

Au total, 2 800 mètres linéaires de canalisations ont été renouvelés, et 88 branchements ont été refaits à neuf.

En parallèle, 6 réservoirs ont profité d'une rénovation des équipements intérieurs en totalité (canalisations en inox, ventilations, peintures, fermetures des cuves). Il s'agit des ouvrages de Saint-Eloy-les-Mines ; Youx, Chaptuzat et Montpensier. Le Syndicat a entrepris la construction d'un local pour la création d'un surpresseur à Neuf-Église afin d'améliorer le fonctionnement du réseau. Ces travaux sur ouvrages représentent un investissement de 810 000 €.

Au cours de cette année 2018, le syndicat a également continué la réhabilitation extérieure de ses réservoirs avec la rénovation de deux ouvrages sur la commune de Gouttières, d'un ouvrage sur la commune de Bussièreset-Pruns et enfin d'un ouvrage sur la commune de Youx.

Les travaux consistent à la reprise du gros œuvre, à la mise en place de charpente bois et couverture zinc, à l'aménagement extérieur et à la pose de clôtures : ceci pour un montant de 230 000 €.

Il restera 4 ouvrages à traiter au cours de 2019. Une fois terminée, cette opération marquera la fin d'un cycle de travaux importants sur la mise en valeur des ouvrages et leurs sécurisations.

Tous les réservoirs auront été refaits en inox et toiture zinc à la fin 2019.

Étude patrimoine et schéma directeur

Le Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge a décidé de mener une réflexion sur le long terme afin de s'assurer que son réseau de distribution d'eau potable permette une desserte satisfaisante de ses usagers, en situation actuelle et future, en prenant en compte son développement et ses besoins. Ceci, tout en recherchant des solutions pour l'amélioration de son rendement en limitant au maximum les pertes d'eau.

En ce sens, le syndicat a réalisé l'étude patrimoine de ses ouvrages. Cette étude a permis d'améliorer la connaissance du fonctionnement du réseau, ce qui permet une gestion plus efficace des ouvrages, en s'assurant que le système de production et de distribution d'eau potable obéisse aux exigences de sécurité sanitaire de fourniture d'eau destinée à la consommation humaine.

Le résultat de l'étude permettra également de pérenniser les ouvrages en exerçant une gestion patrimoniale appropriée, qui vise à réaliser des investissements stratégiques.

L'étude a été complétée par la mise à jour du schéma directeur datant de 1992. Un programme de travaux à mettre en œuvre pour les 60 prochaines années a été élaboré. Il prévoit de gros investissements sur les renouvellements de réseau, sachant que les premières canalisations ont été posées sur le territoire syndical en 1950 et que les dernières communes ont été alimentées dans les années 1970.

La construction d'une nouvelle station de pompage

Le Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge puise 87 % de l'eau distribuée sur son territoire sur le site de Peschadoires sur la commune de Saint-Ours-les-Roches en bordure de la rivière Sioule. Cette eau provient des coulées sous-basaltiques du puy de Côme. Elle est stockée dans des réservoirs avant d'être pompée en direction des réservoirs principaux se situant 180 mètres plus haut assurant une desserte gravitaire sur le territoire.

La station de pompage date des années 1950. Malgré de nombreux travaux de renouvellement et d'entretien, d'importants investissements étaient nécessaires pour la maintenir en bon état de fonctionnement.

Les élus ont donc décidé la construction d'une nouvelle station. Le bâtiment prévu sera moderne et s'intégrera parfaitement dans le paysage. Plus proche du site de production, elle sera équipée de pompes performantes et moins énergivores, et l'alimentation électrique sera sécurisée par un bouclage. Les nuisances sonores induites aux riverains les plus proches seront supprimées grâce à l'isolation phonique. Le coût estimatif des travaux est de 2 000 000 €. Le permis de construire a été accordé et la consultation des entreprises aura lieu fin de l'année 2018 pour un démarrage des travaux en 2019.

Le pompage effectué à Peschadoires dessert Sioule et Morge ainsi que le Syndicat Sioule et Bouble pour près de 40 % de leurs besoins.



Projet de la nouvelle station de pompage à Peschadoires.

Entretien des ouvrages et captages

Le syndicat assure lui-même l'entretien de ses ouvrages et captages. Un agent à temps plein réalise cette tâche, et un contrat à durée déterminée est également créé chaque année de juin à octobre pour permettre de pallier l'accroissement de la charge de travail pendant cette période. Ce sont près de 70 ouvrages qui sont entretenus (tonte, désherbage, entretien des plantations, nettoyage des abords). Le projet de sectorisation est actuellement en cours d'élaboration.

Loi WARSSMAN (dégrèvement en cas de fuite)

Le Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge rappelle à ses abonnés la loi Warsmann, mise en place le 17 mai 2011, permettant de bénéficier d'un dégrèvement sur la facture d'eau en cas de fuite importante sur leur alimentation. Elle concerne les locaux d'habitation : maison et dépendances, résidences collectives, chambres d'hôtes et gîtes. L'abonné doit obligatoirement adresser sa demande par courrier recommandé avec avis de réception, en joignant la facture de réparation réalisée par un professionnel.

Critères de recevabilité d'une demande de plafonnement :

Afin de pouvoir bénéficier de la loi Warsmann, l'abonné doit **répondre aux critères suivants** :

- être un particulier, abonné au service des eaux ;
- disposer d'un compteur individualisé ;
- avoir fait réparer la fuite par un plombier et fournir une attestation dans le mois qui suit la facturation d'eau litigieuse. L'attestation doit comporter la localisation de la fuite et la date de la réparation ;
- la fuite doit porter sur une canalisation privative d'eau potable (après compteur).

Critères d'exclusions :

La loi Warsmann concerne uniquement les fuites sur le réseau de distribution d'eau potable. De ce fait, sont exclues les surconsommations dues à des fuites :

- sur des **équipements sanitaires** comme chasse d'eau, chauffe-eau, etc. ;
- sur le **réseau de chauffage**, les équipements d'arrosage, etc. ;
- survenant dans un **local commercial** ou professionnel ;
- concernant des appareils électroménagers comme une machine à laver.

Nous contacter

Chantal LAPLANCHE
Secrétaire du Syndicat
Mairie de Lapeyrouse
(63700)



Tél. : 04 73 52 00 79

Fax : 04 73 52 03 89

Mail : siaep.sioule.et.morge@wanadoo.fr

Horaires

Lundi : 14h à 17h

Mardi et jeudi : 9h à 12h et 14h à 17h

Samedi : 9h à 12h



Le Syndicat intercommunal de la Basse-Limagne

Le mot du Président



L'année 2018 se termine et force est de constater qu'elle restera une grande année pour notre syndicat : une année bien remplie, et riche en rebondissements. Les objectifs fixés en début d'année ont tous été atteints.

Le point essentiel concerne la baisse des tarifs, qui a été tenue et qui va continuer dans les deux années à venir. Cette baisse n'est pas anecdotique puisqu'elle se situe entre 17 % pour les consommateurs de 120 m³ et 22 % pour un usager qui consomme 50 m³, en l'espace de trois années.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que la sortie de contrat avec ALTEAU est une réussite et que notre pari est gagné : la baisse du prix de l'eau va se poursuivre en 2019 et 2020. En 5 ans, le prix de l'abonnement devrait avoir été divisé par deux. Le prix du m³ (HT et hors assainissement) a lui aussi significativement baissé entre 2015 et 2018, passant de 1,82 € à 1,61 €.

		2015	2016	2017	2018
Part fixe	Syndicat		37,00 €	32,00 €	27,00 €
	SEMERAP		17,00 €	17,00 €	17,00 €
	Total	68,30 €	54,00 €	49,00 €	44,00 €
Part proportionnelle	Syndicat		0,74757 €	0,74757 €	0,73700 €
	SEMERAP		0,93033 €	0,93033 €	0,87033 €
	humanitaire		0,0030 €	0,0030 €	0,0030 €
	Total	1,82 €	1,68 €	1,68 €	1,61 €
Prix pour 50 m ³		159,45 €	138,05 €	133,05 €	124,52 €
Prix au m ³		3,19 €	2,76 €	2,66 €	2,49 €
Prix pour 120 m ³		287,05 €	255,71 €	250,71 €	237,24 €
Prix au m ³		2,39 €	2,13 €	2,09 €	1,98 €

Autre point positif : cette baisse des tarifs n'a pas empêché les investissements du syndicat puisqu'ils ont été en 2018 les plus élevés jamais réalisés. Nous avons continué le renouvellement des canalisations, lancé un certain nombre d'opérations de rénovation de nos réservoirs et châteaux d'eau. Enfin, nous avons engagé des actions de fond telles que la sectorisation qui va nous permettre de lutter contre les fuites, ce qui devient notre nouvel objectif à l'horizon 2020.

On ne peut pas conclure sans parler de notre exploitant, la SEMERAP, qui a subi au cours du premier semestre un changement important dans sa gouvernance. Ce changement était inéluctable pour préserver l'avenir de la société. Nous avons pris nos responsabilités en tant

qu'administrateurs. J'en profite pour remercier le nouveau président Maurice Deschamps qui a accepté cette nouvelle responsabilité. Il a su mettre à profit ses compétences et sa conception de la délégation de pouvoirs pour changer profondément le fonctionnement de la SEMERAP : les directeurs ont vu leurs responsabilités s'amplifier pour devenir directeurs généraux de l'opérationnel. Les élus ont vu leur rôle évoluer, le président leur ayant confié des délégations garantissant ainsi le rôle politique nécessaire à un fonctionnement démocratique, qui tranche avec la gouvernance moniste du passé.

Il faut désormais protéger notre Société Publique Locale en améliorant sa compétitivité, la SPL étant le seul rempart face à la concurrence des grands groupes privés.

Investissements réalisés depuis la fin de la concession ALTEAU

Travaux – Études Achats terrains – Matériels	Année 2016	Année 2017	Année 2018 (au 15/08/18)
Total TTC Dépenses réalisées	1 331 153,55 €	3 106 920,84 €	2 451 073,80 €

Travaux de contournement des pistes de l'aéroport d'Aulnat

Afin d'éviter les risques pouvant être catastrophiques, en cas de fuite sur la conduite d'adduction Ø 200 qui passe sous les pistes de l'aéroport d'Aulnat, le Syndicat Mixte de l'Aéroport, l'Aéroport d'Aulnat et le Syndicat de la Basse-Limagne ont décidé de supprimer la traversée des pistes et de mettre en place une nouvelle canalisation contournant par l'est l'aéroport.

50 % des dépenses (travaux et maîtrise d'œuvre) seront prises en charge par le Syndicat Mixte de l'Aéroport. Le projet est en cours de réalisation et est estimé à environ 1 000 000 € HT. Il sera finalisé avant fin 2018, afin que les travaux soient terminés avant l'élargissement des pistes prévu fin 2019.



Plan des travaux prévus à l'aéroport d'Aulnat.

Nouveaux locaux du SIAEP

Le SIAEP vous accueille depuis novembre 2017 dans ses nouveaux locaux situés sur la commune de Joze, au 38 Les Fours à Chaux.

Afin de répondre au mieux aux attentes des usagers et des communes membres, le syndicat a décidé de se doter d'une équipe renforcée : le syndicat compte désormais 4 salariés :

- M. Jacques Ranglaret, technicien depuis 2001 ;
- Mme Laetitia Jean, responsable administrative depuis 2008 ;
- Mme Nathalie Litschgy, secrétaire technique depuis août 2016 ;
- M. Sébastien Gallego, responsable technique depuis novembre 2017.



Nouveaux locaux du SIAEP.

Travaux de réhabilitation de réservoirs

Le marché de travaux d'équipements hydrauliques, électromécaniques et télégestion a été attribué à l'entreprise EIFFAGE (pour un montant de 286 398,39 € HT) et les travaux de réhabilitation, étanchéité et aménagements divers ont été confiés à l'entreprise ETANDEX (pour un montant de 446 770 € HT). Ces travaux doivent débuter début septembre.

Travaux de distribution

- Le programme 2018 de travaux de renforcement des réseaux concerne les communes de Aulnat, Bouzel, Chauriat, Chavaroux, Dallet, Espirat, Gerzat, Joze, Lempdes, Luzillat, Maringues, Pont-du-Château, Saint-Denis-Combarnazat, Sayat, Surat et Vertaizon. Le montant total de ces travaux s'élève à environ 1 500 000 € HT. Ce programme de travaux est intégralement élaboré et financé par le syndicat, avec le concours du conseil départemental du Puy-de-Dôme qui subventionne une partie des travaux à hauteur de 200 000 €.
- Pour 2019, le programme de travaux de renforcement et de renouvellement des réseaux dans diverses communes est en cours d'élaboration et sera soumis au vote du comité syndical d'octobre.

Nous contacter

Laetitia JEAN /
Nathalie LITSCHGY

Secrétaires du Syndicat
38, Les Fours à Chaux
Joze (63350)

Tél. : 04 73 68 62 33

Mail : siaep.basse-limagne@wanadoo.fr

Internet : www.syndicat-basse-limagne.fr

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi :

10h à 12h et 14h à 16h





Le Syndicat intercommunal de la Plaine de Riom

Le programme des travaux 2019

Le programme de travaux 2019 a été voté lors du comité syndical du 27/06/2018. Le montant estimatif s'élève à 1 162 680 € HT, financé par le syndicat avec le concours du conseil départemental qui subventionne les travaux à hauteur de 200 000 € maximum.

- **Aubiat, route de Mons : 67 600 €**
> Remplacement de la conduite sur 500 ml et reprise de 2 branchements
- **Chambaran-sur-Morge, place du Rovident (La Moutade) : 16 100 €**
> Reprise de 12 branchements
- **Chappes, rue du Tarrat : 13 200 €**
> Reprise de 8 branchements
- **Chappes, rue Champ Roche et route d'Ennezat : 155 400 €**
> Alimentation de secours pour le bourg et remplacement de la conduite sur 330 ml. Reprise de 15 branchements
- **Chappes, rue des Rentiers : 24 600 €**
> Reprise de 16 branchements
- **Ennezat, rue de la République : 88 000 €**
> (2^e tranche) Remplacement et renforcement des 2 conduites existantes par une conduite en fonte ductile sur 360 ml, renforcement des conduites transversales et reprise de 35 branchements.
- **Ennezat, avenue du Dr Bassin : 211 000 €**
> Renforcement du secteur agro-alimentaire par le remplacement de la conduite sur 830 ml et reprise de 5 branchements
- **Enval, lotissement Plein Sud : 28 400 €**
> Reprise de 20 branchements
- **Enval, allée de la Combe : 31 100 €**
> Bouclage du réseau avec la pose d'une conduite en fonte ductile sur 120 ml et pose d'une ventouse en point haut.



Regard de comptage.



Travaux de Saint-Bonnet-près-Riom, rue de Parmentier.

- **Enval, Pont de l'Ambène : 22 000 €**
> Remplacement de la conduite par une conduite en fonte ductile sur 18 ml et pose d'un fourreau acier au passage du pont.
- **Ménérol, impasse du Gensat : 30 300 €**
> Remplacement de la conduite en PVC par une conduite en fonte ductile et reprise de 12 branchements
- **Ménérol, place de l'Église : 12 500 €**
> Remplacement de la conduite par une conduite en fonte ductile sur 30 ml et reprise de 6 branchements
- **Ménérol, rue des Charmes, RD54 : 214 200 €**
> Remplacement de la conduite par une conduite en fonte ductile sur 580 ml, raccordement à la conduite syndicale, déplacement de la chambre de régulation, et reprise de 35 branchements
- **Randan, alimentation de Jussat : 33 800 €**
> Reprise de l'alimentation principale
- **Saint-Bonnet-près-Riom, entrée sud : 61 800 €**
> Travaux au niveau du carrefour de la RD 2144 et de l'avenue de la Libération. Remplacement de la conduite en PVC collé par une conduite en fonte ductile et reprise de 9 branchements
- **Thuret, traverse du bourg : 33 430 €**
> Reprise de 21 branchements
- **Varenes-sur-Morge, rues des Lavandières, de l'École, et du Centre : 19 250 €**
> Reprise de 15 branchements

Captages du confluent Dore-Allier

La Déclaration d'Utilité Publique des captages du confluent Dore-Allier a été validée par la Préfecture le 26 avril 2018. L'arrêté de DUP spécifie un certain nombre de travaux à réaliser.

Il s'agit en premier lieu de l'établissement et de la matérialisation des périmètres de protection, notamment du périmètre de protection immédiat. Le classement des parcelles en zone Natura 2000 impose de nombreuses préconisations, notamment le suivi des travaux par un hydrogéologue et par les services de l'État concernés par le site. Un appel d'offres comportant 2 lots a été publié et attribué pour la première phase de travaux :

- débroussaillage et clôture du périmètre de protection immédiat (pose d'un nouveau portail, clôture avec piquets bois et barbelés renforcés...) pour un montant de 42 712 € TTC ;
- régénération des puits et équipements (diagnostic et régénération des drains, réhabilitation hydraulique...) pour un montant de 471 313 € TTC.

D'autres travaux suivront tels que :

- la mise en place d'une signalétique sur l'existence des zones de protection des captages ;
- la réalisation d'une campagne de recherche de fuites ;
- la réalisation d'un suivi qualitatif pour caractériser l'état de la nappe le long du champ captant ;
- le lancement d'une étude pour déterminer le cas échéant la mise en place d'un traitement complémentaire et les travaux à réaliser concernant l'aménagement des boires ;
- la mise en place d'un plan de secours et d'alerte sur la qualité des eaux et la construction d'une usine de neutralisation – reminéralisation de l'eau.

Le montant de ces travaux est estimé à plus de 5 000 000 € et ils devront être mis en œuvre avec tous les partenaires impliqués.



Puits de captage Bec de Dore.

Les travaux depuis 2015

Depuis la sortie de concession, le syndicat a retrouvé la pleine maîtrise des programmes de travaux. Le montant de ses programmes a été multiplié par 4 en 3 ans, passant de 300 000 € HT à 1 300 000 € HT.

Les changements de compteurs

Dans le cadre de son programme de renouvellement et de mise en conformité des installations, le syndicat, par l'intermédiaire de son délégataire SEMERAP, procède au changement des compteurs abonnés les plus anciens (15 ans et plus). 1 000 à 1 100 compteurs sont ainsi remplacés chaque année pour un montant d'environ 170 000 €.

Délégations de fonction

Afin de faire face à l'accroissement de l'activité du syndicat, 2 vice-présidents ont reçu une délégation du président.

> M. Pierre Boutet, 3^e vice-président et délégué de la commune d'Ennezat : suivi du contrat de délégation SEMERAP et finances.

> M. Jacques Potignat, 4^e vice-président et délégué de la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin : travaux et suivi des chantiers.

Le R.P.Q.S.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable est disponible et consultable sur le site internet de l'Observatoire de l'Eau : www.services.eaufrance.fr/

Nous contacter

Le secrétariat

Centre d'exploitation
les Fours à Chaux,
route d'Entraigues, 63350 Joze

Tél. : 04 73 70 74 30

Mail : siaeplainederiom@gmail.com

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 16h30.

Siège social : mairie – 63200 Cheix-sur-Morge





La ville de **Riom**

**Anticiper,
c'est mieux gérer**

La commune de Riom a voulu anticiper la prise en compte des nouveaux enjeux que la loi NOTRe profilait en terme de gestion de l'eau. L'État sait se désengager de missions qu'il transfère, sans les financer, aux collectivités locales, ces dernières devant dès lors porter l'entière responsabilité de sujets difficilement maîtrisables.

Avant même de se projeter dans une nouvelle gestion de l'eau, deuxième axe de la politique municipale en matière d'eau, la collectivité a commandé un audit sur son réseau et sa consommation. Il en a découlé un schéma directeur sur douze ans prévoyant dans un premier temps les travaux sur les réseaux les plus abîmés, ceux où les fuites constatées étaient les plus importantes. Il en a résulté des chantiers colossaux comme les rues des Charmettes et de Planchepaleuil, mais surtout la très longue avenue de Châtel-Guyon. S'ensuivront d'autres rues avec des travaux plus ou moins importants de rénovation des réseaux d'approvisionnement en eau, mais également dans la prise en compte des eaux pluviales tout comme des eaux usées.



Travaux sur l'avenue de Châtel-Guyon.

Ce premier axe fort d'économie de la consommation d'eau est donc une priorité pour les élus riomois. Outre l'engagement d'un respect du seuil de 70 % de rendement imposé par la loi, la collectivité veut à son échelle participer au plan environnemental et au respect de cette richesse dont nos administrés peuvent disposer. La commune affiche clairement sa priorité dans la chasse au gaspillage. Et personne ne doit oublier ses obligations et le respect des lois.

Même si l'État reconfigure de manière continue, réforme après réforme, la gestion de l'eau, affaiblissant l'intervention publique dans les territoires, la commune souhaite continuer à porter une politique de l'eau la plus raisonnée possible, en intégrant la perspective solidaire du nouveau territoire imposé par la loi NOTRe.

La communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans a hérité de la compétence obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). En 2019, c'est la compétence eau assainissement qu'elle prendra en compte à l'échelle de ses 31 communes.



Ville de Riom.

Les élus de Riom resteront vigilants quant aux ressources à mobiliser pour faire face au nouvel âge de la gestion de l'eau. Ces transferts massifs et rapides de compétences supposent toutefois que la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans hérite des différents services et contrats existants. Elle doit mobiliser des moyens techniques, financiers et humains, lui permettant d'opérer cette mutation.

Il convient de s'inscrire dans l'avancement et non dans le renoncement, dans l'anticipation et non dans l'attente. Le territoire de Riom et ses élus veulent se montrer modernes.

Nous contacter

Mairie de Riom
Direction des Services
techniques
et Aménagement Urbain
5 mail Jost Pasquier
63200 Riom

Tél. : 04 73 33 79 80

Site Internet : www.ville-riom.fr



Partenariat humanitaire avec l'association Vivre en Brousse

Dans le cadre de la loi 2005-95 du 9 février 2005 (dite loi Oudin) autorisant la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, la SEMERAP, les syndicats intercommunaux

Sioule et Morge et Basse-Limagne, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, SEMIDAO, l'Ambassade de France au Sénégal et l'Agence Française de Développement soutiennent l'association loi 1901 « Vivre en Brousse ».

Bilan des actions réalisées par cette association :

En décembre 2017, nous avons été reçus par M. le Ministre de l'Hydraulique et de l'assainissement, à qui nous avons présenté et fait valider le projet « course contre la soif » composé de 3 volets :

- un forage et un château d'eau à Sinthiou-Badane pour alimenter les petits hameaux isolés de la zone sud, volet pris en charge par l'OFOR (Office des FOrages Ruraux) ;
- l'adduction d'eau des 12 villages de la partie nord de la commune depuis le réseau de Notto-Ndiosome-Palmarin pris en charge par Vivre en Brousse ;
- les raccordements individuels par la commune et les habitants.

Ce projet présenté à la population de Sandiara a été accueilli avec une grande joie, les femmes voyant enfin approcher la fin de leur difficile et épuisant travail pour aller puiser l'eau. Mais du fait du retard de déblocage de la subvention par l'agence de l'eau, nous avons été contraints de reporter le démarrage des travaux à la fin de la saison des pluies, avec près de un an de retard. Ce qui implique une situation difficile dans les 12 villages, de la partie nord de la commune, concernés par ce projet d'adduction d'eau potable.

Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année, ce qui portera à 25 le nombre de villages qui auront désormais accès à l'eau grâce à Vivre en Brousse.



L'irrigation rendue possible grâce au château d'eau.

Autres activités de Vivre en Brousse

À la demande de la Mairie de Sandiara, nous cherchons de nouveaux partenaires sur des sujets comme le tri et la gestion des déchets. C'est ainsi que nous serons de relais entre le VALTOM et la Mairie et, que soutenus par le VALTOM, lors de nos missions nous sensibilisons les populations.

Nous avons remis des maillots de basket et de foot, offerts par des clubs puydômois, aux équipes de Sandiara et recherchons toujours des équipements sportifs à remettre aux écoles primaires et collèges.

Nous recherchons toujours de nouveaux partenaires pour réaliser des projets dans d'autres domaines afin de satisfaire les demandes (envoi de matériel médical, construction de salles de classe, entretien de l'école de Soussane, achats d'équipements sportifs et de jeux d'extérieur pour les maternelles...). Nous suivre sur <https://www.facebook.com/vivre.enbrousse>



Équipe de Sandiara.

En mars 2018, grâce à la générosité de Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne (PHAMM), nous avons expédié un container de 60 m³ de matériel médical à destination du dispensaire de Sandiara et d'un centre de santé à Thiès. Lors de la réception du container, les autorités avaient convié presse écrite, radios et TV pour mettre en valeur cette action (vidéo sur notre page Facebook).

En avril, les élèves du lycée Descartes de Cournon-d'Auvergne, ont organisé une course solidaire au profit de Vivre en Brousse. Une somme de 7 550 € nous a été remise pour aider au financement d'un pompage solaire. Nous étudions le projet pour un village de la commune de Sandiara.

Secteur d'activités de la SEMERAP



Pour en savoir plus...

- www.semerap.fr : site de la SEMERAP
- www.cieau.com : Centre d'information de l'Eau
- www.oieau.fr : Office international de l'Eau
- www.sandre.eaufrance.fr : Réseau National des Données sur l'Eau
- www.legifrance.com : l'essentiel du droit français
- www.cfa-eau-environnement.com : Centre international de l'Eau
- www.lesepl.fr : Fédération des Entreprises publiques Locales
- www.servirlepublic.fr : l'actualité des EPL
- www.france-eaupublique.fr



SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE

